

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-250 du 16 novembre 2011 modifiant la décision DG n° 2011-25 du 3 mai 2011 portant nomination au groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130845S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;
Vu la décision DG n° 2011-24 du 3 mai 2011 portant création du groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-25 du 3 mai 2011 portant nomination au groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail « Mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale au cours des infections respiratoires hautes » :

Mme BARRY HOTTON (Béatrix).
M. BINGEN (Édouard).
M. CHIDIAC (Christian).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 16 novembre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA